

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 19/03/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 13

votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel,

Absents excusés : MARSON Paola

Absents non excusés : /

Procurations : MARSON Paola donne procuration à FACHE Olivier

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

DELIBERATION N°9 : DESIGNATION D'UN REFERENT LUTTE ANTIVECTORIELLE

Le Maire informe à l'assemblée que dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par des vecteurs tels que le moustiques tigre, l'Agence Régionale de santé (ARS) souhaite renforcer l'implication des collectivités locales pour prévenir et maîtriser les risques sanitaires induits. Il précise que le département de l'Oise est dorénavant considéré comme faiblement colonisé par le moustique tigre.

Il fait savoir qu'à ce titre, l'ARS demande à chaque commune de désigner un référent pour la lutte antivectorielle chargé de coordonner les actions locales de surveillance et de prévention. Il ajoute que le référent sera l'interlocuteur principal de l'ARS pour la mise en œuvre et le suivi des actions de lutte, ainsi que pour la communication et la sensibilisation de la population sur le volet préventif.

Il dit enfin que ce référent pourra être un agent communal ayant une bonne connaissance du territoire et des enjeux de santé publique locaux.

Il annonce que Madame Jacqueline MOUTURAT, adjoint administratif, se porte volontaire.

Il vous demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette désignation.

Après délibération et à l'unanimité par 14 voix pour dont 1 procuration, le Conseil Municipal désigne Madame Jacqueline MOUTURAT, référente pour la lutte antivectorielle et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à l'ARS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 31 mars 2025.

Le Maire

Marc DEGAUCHY
Maire
MORLINCOURT
(OISE)